



Le 15 janvier 2016

Bulletin d'information n°14

Rencontre commune des comités restreints avec le management LafargeHolcim du 15 janvier 2016

Projet de groupe de travail santé sécurité

Les comités restreints ont réaffirmé leur souhait de constituer un groupe de travail santé sécurité sans attendre la création du nouveau Comité d'Entreprise Européen et la mise en place d'un accord au niveau mondial. Pour les représentants des travailleurs, le groupe LafargeHolcim doit affirmer sa volonté d'être un leader en matière de santé sécurité comme il affirme devenir leader mondial du marché du ciment. Le nombre de morts d'année en année est inacceptable et l'objectif de 0 accident mortel doit être un objectif pour les années à venir.

Les membres des comités restreints ont précisé que la première des démarches à engager était de réaliser un diagnostic partagé, à la fois sur les accidents mais aussi sur tous les domaines de la santé au travail.

Par ailleurs, une vraie démarche santé sécurité doit être entreprise en associant largement les représentants des travailleurs et les travailleurs eux-mêmes, sans oublier les sous-traitants qui sont les premières victimes des accidents.

Les comités restreints ont officiellement remis à la direction LafargeHolcim un document de travail qui sera discuté lors d'une prochaine réunion.

Situation économique et sociale.

En plus des pays touchés directement par la réduction des effectifs, prévue dans le cadre de la fusion (France, Suisse, Autriche), l'Espagne et la Belgique connaissent des situations difficiles en matière d'emploi et d'activité.

En Espagne, l'impact de la situation économique et de la réorganisation conduit à la suppression de 71 postes qui ont fait l'objet d'un accord sur le plan social.

Parmi ces 71 postes supprimés, 19 personnes ont souhaité partir de façon volontaire ce qui réduira le nombre de licenciements.

En Belgique, la Direction LafargeHolcim a annoncé l'arrêt d'activité de 5 sites de production plus quelques postes en back office. En tout cela concerne 60 postes. Conformément à la loi Belge, la procédure commencera par l'analyse de la situation économique et l'examen d'alternatives à la fermeture, et sera suivie d'un plan social. Bien que la situation concerne uniquement les sites belges, il s'agit bien d'une mesure à portée transnationale, car le béton viendra d'autres pays limitrophes.

Concernant les fonctions corporates, situation à mi-janvier :

En France, 67 personnes sont parties en retraite ou dans le cadre de départs analogues.

130 personnes bénéficient d'un accompagnement pour la recherche d'un emploi et 33 d'entre elles ont retrouvé un Contrat à Durée Indéterminée.

En Suisse, il y a eu 27 départs en retraite sur une centaine de départs programmés.

En Autriche, une procédure d'arbitrage est en cours.

Un point sur l'évolution des effectifs sera fait à chaque réunion mensuelle des comités restreints ou des réunions plénières.

Des perspectives sombres pour l'emploi

Malheureusement, les pertes d'emploi ne se limiteront pas à la seule réorganisation en lien avec la fusion.

2 points font l'objet d'inquiétudes des membres des comités restreints :

- 1) La menace qui pèse sur les centres de production en Europe. Pour la direction LafargeHolcim, le groupe est en surcapacité dans pratiquement tous les pays européens. Ce constat serait à mettre en lien avec la situation économique en Europe mais elle est aussi liée à une volonté de rationaliser l'outil de production dans une perspective de reprise du cours de l'action.
- 2) Le développement du centre de Kosice en Slovaquie. Après sa mise en place pour Holcim pendant le processus de fusion, le centre de services partagés sera progressivement déployé dans tout le groupe LafargeHolcim pour l'Europe.

Ces 2 éléments auront inévitablement des conséquences importantes pour l'emploi dans les mois et années à venir.

Afin d'anticiper les bouleversements à venir, les membres des comités restreints ont demandé qu'un processus d'information/consultation soit engagé dès maintenant avec les représentants des travailleurs au niveau Européen et sans attendre le futur accord du Comité d'Entreprise Européen.

La direction a répondu favorablement à la demande d'une consultation sur le déploiement des centres de services partagés mais réserve sa réponse sur la question des centres de production, considérant qu'il s'agit à chaque fois de situations locales.

Les membres des comités restreints ont exprimé leur total désaccord avec cette approche car il s'agit de la politique LafargeHolcim qui impacte l'ensemble des pays européens.

Négociation du futur Comité d'Entreprise Européen

Le Groupe Spécial de Négociation a été constitué et les premières négociations commenceront les 3 et 4 février prochain.

Prochaine réunion des comités en séance plénière : 16, 17 et 18 février 2016